



# Comment se prémunir et gérer les conflits d'intérêts ?

(Janvier 2024)

C'est une tendance de fond que l'on observe depuis quelques années maintenant : le donateur n'est plus seulement préoccupé par la bonne affectation de ses dons (le quoi). A l'instar de l'évolution des attentes sociétales, son attention porte de plus en plus sur la manière dont l'organisation qu'il soutient fonctionne (le comment).

A ce titre, le sujet des liens/conflits d'intérêts fait partie aujourd'hui des préoccupations grandissantes des citoyens, autant dans la sphère privée que publique, notamment lorsque leur argent est en jeu. Il rejoint donc naturellement celles des citoyens donateurs.

Alors comment se prémunir et gérer les conflits d'intérêts dans son organisation ?

## 1- En quoi mon organisation est-elle concernée ?

Les situations de conflits d'intérêts sont inhérentes à la vie de toute organisation.

En droit français, le conflit d'intérêts n'est pas en lui-même un délit ; c'est la prise d'actes contraires à l'intérêt de l'organisme, tels que le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts, qui est délictueuse. Ainsi, ce n'est pas l'existence d'intérêts personnels qui est condamnable mais le fait de mettre en présence un intérêt personnel et l'intérêt de l'organisation au risque que l'intérêt personnel prime sur celui de l'organisation.

A ce titre, il convient d'éviter les situations où un intérêt personnel pourrait influencer ou paraître influencer la décision prise par l'organisation. En effet, le doute qui pourrait naître serait préjudiciable à l'organisation, notamment si elle fait appel à la [générosité du public](#).

## 2- Identifier, prévenir, gérer

Pour faire face aux situations de conflits d'intérêts, vous pouvez décider de vous reposer uniquement sur une déclaration volontaire et spontanée des intéressés. Mais c'est sans tenir compte de la diversité des situations.

Afin de s'emparer du sujet de manière efficace, il convient de suivre des règles spécifiques pour prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts, en tenant compte de la réalité des missions exercées, des situations concrètes de travail et des risques encourus par l'organisation.

Il est également important d'envisager la diversité des situations.

Il peut s'agir d'un intérêt :

- direct (personnel) ou indirect (impliquant parents, amis, partenaires, autres organisations, entreprises, dans laquelle la personne concernée occupe une fonction, bénévole ou rémunérée),
- matériel ou immatériel.

### 3- Prévenir et gérer les situations à risque

Afin de prévenir et gérer les situations à risque, s'astreindre à des règles strictes est incontournable en matière de gestion, s'agissant notamment d'attribution de financement, de sélection de biens et services et de legs et autres libéralités.

Ainsi, par principe, tout lien d'intérêt d'un salarié, d'un élu bénévole ou de l'un de ses proches avec des prestataires avec lesquels leur organisation contractualise, devrait être proscrit, même s'il n'est pas partie prenante dans la décision de contractualiser.

### 4- Que mettre en place ?

Dans la pratique, tout un chacun dispose de sa propre acception des liens d'intérêts et de ce qui peut conduire à une situation de conflit d'intérêts. Certains liens sont aussi moins évidents à détecter que d'autres.

Afin que les comportements admis et ceux qui doivent être proscrits forment une référence commune et connue, il convient de définir une **politique générale concernant l'identification, la gestion, la prévention et le règlement des situations de conflits d'intérêts** et de **mettre en place un dispositif opérationnel adapté**, sous la houlette du Conseil d'administration.

Ceci implique de mettre en oeuvre les actions suivantes :

- identifier les situations de conflits d'intérêts,
- organiser des actions de sensibilisation,
- désigner un gestionnaire dédié,
- élaborer un document de référence,
- prévoir des mesures de remédiation,
- évaluer le dispositif,
- impliquer sa gouvernance,
- communiquer auprès du public.

*Don en Confiance pour le Crédit Mutuel*

- Pour en savoir plus :
  - [L'éthique dans la relation partenariale associations et entreprises](#)
  - [Publication - Assurer la pérennité de son association](#)
  - [Guide « Comment se prémunir et gérer les conflits d'intérêts ? »](#)
  - Site du [Don en Confiance](#)